

Question écrite du 8 février 2017 de Mme Laurence Corpataux: «Sécurité des locataires des vieux immeubles de la GIM».

Cette question fait suite à ma question orale du 17 janvier 2017. Elle part du constat qu'en 2012, un immeuble de la Gérance immobilière municipale (GIM) situé à la Jonction a été entièrement détruit par les flammes et que, le 1^{er} janvier 2017, également suite à un incendie, plusieurs logements de l'immeuble sis au N° 19 de la rue Louis-Favre ont été endommagés.

Dans les deux cas, des personnes sont décédées par brûlures et, ou par intoxication au monoxyde de carbone. Les deux habitations ne répondaient pas aux normes incendie actuelles.

Ma question est donc la suivante:

- Quelles sont les mesures prévues par la GIM à court et moyen termes pour empêcher la propagation du feu entre appartements dans les vieux immeubles non rénovés du parc immobilier de la Ville de Genève, et par là même protéger la vie des locataires?